



LE TRAIT D'UNION

N° 6 - Novembre 2002



JOURNAL D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE BRASSAC SUR AGOUT



Editorial :

Les couleurs des ballons de baudruches qui s'envolent dans le ciel estival ont laissé place à celles

L'été est passé :

La fréquentation touristique fut mitigée, aux juilletistes clairsemés ont succédé des aoûttiens plus nombreux... Les pigeons ne sont quant à eux pas partis en vacances, ils semblent se plaire à Brassac...

Les animations ont satisfait tous les publics : les milliers de participants aux fêtes générales, les centaines de visiteurs des journées du patrimoine et de la fête de la musique, les dizaines de spectateurs du concert classique... Jeunes et moins jeunes seront aussi comblés par la nouvelle organisation de «Brassac Bibliothèque», grâce à une convention entre le Conseil Paroissial et la Municipalité elle va bénéficier de l'aide et des ouvrages de la bibliothèque départementale.

Les travaux d'embellissement et de mise en sécurité ont bien avancé, la carte communale est lancée, le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole fonctionne... Le Parc de la Marquise n'a toujours pas ouvert ses grilles... patience, les travaux touchent (enfin) à leur fin.

Tous ces sujets seront abordés dans les pages de ce numéro du «Trait d'union» par différents intervenants qui vous éclaireront sur l'évolution de la vie de votre commune. Légèrement en avance, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël ! Bonnes Vacances et à l'année prochaine !

Marc Durand

des feuilles mortes sur le sol automnal



NOËL POUR TOUS

Le succès du "Noël pour tous" de l'an dernier nous a encouragé à reconduire la formule. On vous attend donc encore plus nombreux SAMEDI 21 DECEMBRE,

PROGRAMME :

14 h 30 : Salle de la mairie

Cinéma : film pour enfants offert par le CLAP

A partir de 16 h au château de la Marquise

16 h 00 : Goûter pour les enfants

16 h 30 : Spectacle musical de Noël

18 h 00 : Apéritif sucré offert

23 h 00 : Soirée du Comité des Fêtes

Les Petits chanteurs à la croix de bois

seront de passage à Brassac pour un spectacle unique. Le plus célèbre chœur d'enfants du monde vous présentera son programme varié le :

MERCREDI 27 NOVEMBRE 2002 à 20 h 45
À l'Eglise St Georges

Vente des Billets : Mairie (accueil) et à l'entrée du concert.

Les familles qui accepteraient d'héberger un ou plusieurs enfants (âgés de 9 à 13 ans) sont priées de s'adresser au secrétariat de la Mairie.

«Les mots» du maire

Le Parc.

Tout d'abord des excuses; nous avons en effet prévu d'ouvrir le parc du château de la marquise cet été. Les intempéries du printemps, des reprises d'ouvrages non conformes, une mauvaise coordination avec certains fournisseurs ont petit à petit accumulé un retard important. Ce n'est pas faute d'avoir mis la "pression" aux exécutants et d'avoir "enguirlandé" les auteurs de quelques défaillances techniques ou conceptuelles... Ce n'est pas très grave, et la majorité de mes interlocuteurs comprend très bien, qu'après en avoir été privée quelques siècles, on peut patienter quelques mois, pour jouir enfin de ce patrimoine. Laissons pousser le gazon...il n'en sera que plus beau.

Le Camping.

Le Parc du château ouvert, va être une charge importante pour la commune en entretien et en gardiennage, car évidemment on ne fera pas n'importe quoi dans son enceinte. Nous avons donc réfléchi à une réorganisation importante des services municipaux. Notre camping de cinquante emplacements, est tous les ans (comme la piscine d'ailleurs) déficitaire. Comme pour tous les campings de ce niveau, un emploi pérenne et annualisé sur ce poste ne se justifie pas. Nous le supprimons. Je me dois de remercier, France Fournié qui a assuré, sous contrat annuel, l'accueil ces dernières années. Dorénavant ce service sera assuré par des jeunes étudiants Brassagais engagés, comme c'est l'usage, tous les étés. L'entretien, avec les espaces verts, sera à la charge du responsable du parc.

L'Ecole.

Nous avons souhaité une très bonne retraite à Madame Bascoul, elle ne sera pas remplacée comme agent municipal à la maternelle. Mais la garderie devenant un Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE), Eric Saur est engagé comme animateur, et mis à disposition de Familles Rurales qui gère le Centre de Loisirs sans hébergement (CLSH) pendant les vacances. Eric a été recruté, sans aucune ambiguïté, avec l'accord de tous les maires du Sivom. Il possède les références, les diplômes exigés, il était le plus expérimenté des six candidats présentés. Il habite Brassac...Bien sûr, il a normalement démissionné du conseil municipal, pour mener à bien sa mission professionnelle. (Voir les précisions d'Elisabeth VIDAL-ROQUE).

Bon travail Eric!

Les Fêtes

Au cours de cet été pluvieux, la fête a bénéficié d'un créneau météo chanceux. Je remercie tous les organisateurs (insomniaques) de ce point fort de la saison estivale. Je remercie aussi, nos employés municipaux et les jeunes emplois d'été (également insomniaques) qui ont accepté de nettoyer le village tous les matins. Un exemple de "bon esprit" dans les services municipaux. Le feu d'artifice n'a pas fait l'unanimité, il a pourtant bénéficié de la même dotation financière que les autres années, mais pour des contraintes de sécurité, il a été tiré de plus loin, ceci expliquant peut-être cela.

"Gîtes du Camboussel"

Deux solutions, une décision.

- **La vente des gîtes à des particuliers.** A ce jour une trentaine de propositions d'achat nous étaient parvenues. Mais après études; la mise en lotissement public, avec les contraintes de branchements individuels pour l'eau et l'électricité, la mise en conformité de la voirie de l'assainissement et de l'éclairage public, les documents d'arpentage, induisaient un coût élevé que nous aurions dû répercuter sur le prix de chaque logement (plus de 80 000 F par gîte ! Sans les frais de réfection de la voirie...). Les offres ne se seraient pas maintenues, trop cher...

- **La vente globale.** La solution la plus confortable pour la commune, en veillant à sauvegarder la destination initiale du site, l'accueil et l'animation touristique, pour une retombée économique sur le village. Le conseil a choisi à l'unanimité cette deuxième solution et retenu une offre. Nous vous présenterons les nouveaux acquéreurs, quand l'opération sera finalisée.

Le Bois

La reprise par "nos cousins canadiens" de l'usine de Saint Agnan est effective. La société TEMBEC nous a remboursé le capital intégral des emprunts restant dû de l'atelier relais. La communauté de communes, qui la perçoit maintenant, leur a consenti comme la loi le prévoit, l'exonération de la taxe professionnelle, pendant cinq ans. "on n'a rien sans rien..."

La nouvelle société s'appelle "TEMBEC BRASSAC", et escompte un développement important.

Quai

Tout le monde a sûrement remarqué la disparition du lavoir insalubre du quai de la Fourtounarié et la pose d'un grillage de protection des deux côtés de la sortie du canal de fuite de l'usine électrique. Un grand handicap visuel en moins d'un côté, un léger en plus de l'autre, dans un souci de sécurité... (Voir les précisions de Jacques Vidal)

Bienvenue

Bienvenue à Monsieur Le curé Jacques Muccignat qui prend en charge le grand secteur pastoral de Brassac, succédant à Monsieur le curé René Béziat que je remercie chaleureusement pour ces vingt huit ans passés au service de nos populations.

Incivisme

A la demande des commerçants, nous avons instauré il y a plus d'un an une zone bleue dans l'allée du château. Nous avons fait les frais de panneaux et de plusieurs informations dans ce bulletin ou dans la presse régionale. Peine perdue, chacun continue son petit manège de stationnement illicite, avec une telle assiduité, qu'on pourrait l'assimiler à de la provocation.

Doit-on peindre toute la chaussée en bleu, ou recruter une escouade de gardes champêtres aux frais du contribuable? Avant d'en arriver à ces loufoqueries, je vais donc solliciter une nouvelle réunion (une de plus), pour essayer de réactualiser des solutions plus raisonnables. Avec opiniâtreté, d'autant qu'on m'a signalé un dysfonctionnement grave au passage piéton en face l'école de La Présentation qui ne serait plus sécurisé pour les enfants, tant les camions et les voitures y forcent le passage...

Statue

En conclusion du dernier symposium de sculpture de Vialavert, les œuvres des artistes étaient vendues aux enchères au dernier salon Euroc- expo. Pour la commune, j'ai donc acheté une œuvre... Rassurez-vous, c'est Monsieur le président du conseil général Thierry Carcenac, qui avec beaucoup d'élégance et de discrétion m'a donné pouvoir et finances. Un beau geste pour la filière granit et pour Brassac. Merci! Cette œuvre sera prochainement implantée à l'entrée du collège de la Catalanié.

Ordures ménagères

De grands changements vont avoir lieu l'année qui arrive, et nous devons intégrer déjà trois éléments importants.

- C'est la communauté de communes qui détient maintenant la compétence dans ce domaine, et qui va organiser les collectes. Elle va également percevoir la taxe adéquate, certainement au coût réel du service.

- Le tri sélectif sera mis en place, nous devons nous habituer à trier nos déchets et à les classer pour les différents ramassages. De nombreuses communes sont déjà, depuis longtemps, dans ce dispositif sans problèmes. Comme l'échéance légale arrive, nous devons nous aussi faire cet effort. C'est sans doute un très beau challenge que de récupérer à terme près de cinquante pour cent de nos ordures, qu'on ne sait plus trop où mettre. Nous consacrerons exclusivement un bulletin à ce sujet.

- La déchetterie de La Barbude devient un quai de transfert vers les usines de traitement (pour nous Labruguière), et une zone de compostage gérée directement par le syndicat départemental (TRYFIL) qui investit dès l'an prochain plus de trois millions de francs chez nous.

Suivi de Chantiers

Château d'eau de Veyrié: Le dossier de consultation des entreprises est en diffusion. Place St Blaise: La DDE, en contact avec le CAUE, et en coordination avec Monsieur Collet pour l'entrée du Château, travaille sur la réfection de la place, que nous souhaitons terminée en juin. Melle Marlène SERRE architecte de l'OPAH, est également intégrée à ce travail, d'autant que nous avons décidé une opération façade (une aide sera accordée pour toute réfection) sur le pourtour de la place et entre les deux ponts côté rivière. Consultez-la, à sa permanence, au premier étage de la mairie, dans les bureaux de L'ADES, le jeudi matin.

Délibérations

En complément des quelques points précis que nous développons avec mes collègues dans ce bulletin, nous vous soumettons, comme d'habitude, en pages 5 et 6 toutes les délibérations des derniers conseils municipaux qui auront lieu dorénavant chaque premier lundi du mois pour suivre de plus près la vie communale. Elles vous confirmeront tout notre travail. Joyeuses Fêtes de Noël à tous !

Damien Cros

Ecoles :

Départ en retraite:

Après de nombreuses années passées auprès des enfants de l'école maternelle Louis Cavallès, Mme Thérèse Bascoul, agent de service municipal, a pris sa retraite en juin 2002. Nous lui souhaitons une heureuse retraite.

Ecole de la Présentation de Notre Dame :

Mme Marie-Rose Portulier, a également pris sa retraite après de nombreuses années d'enseignement à l'école de la Présentation de Brassac. Nous lui souhaitons une très bonne retraite. Elle est remplacée par Mme Isabelle Morales.

Du nouveau dans le secteur enfance :

Depuis plusieurs mois une réflexion a été engagée pour développer des services et des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, tant à l'échelle du canton que de la commune, avec les élus, les associations et les administrations.

Dans un premier temps il a été décidé de soutenir le développement du centre de loisirs en permettant à l'association (Familles Rurales) d'avoir un directeur à l'année pour pouvoir fonctionner toutes les vacances scolaires et répondre aux besoins des familles à l'échelle du canton.

Par ailleurs la commune a décidé de transformer la garderie périscolaire en Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE). Cette structure qui accueille les enfants avant et après l'école, pour le moment dans les locaux de l'école Louis Cavallès, devrait à terme fonctionner pour l'accueil du soir dans les locaux des Ecuries du Château de la Marquise et recevoir ainsi les enfants des deux écoles du village.

Un poste d'animateur directeur a dû ainsi être ouvert pour mi-temps auprès de l'association Familles Rurales gérant le centre de loisirs et pour un mi-temps auprès de la commune de Brassac pour le CLAE.

Les maires du SIVOM et la présidente du Centre de Loisirs ont procédé au recrutement. Ils ont retenu la candidature d'Eric SAUR, seul candidat du secteur et justifiant d'une expérience de direction de plusieurs années et de plusieurs qualifications dans l'animation. Comme la loi l'exige, il a dû mettre un terme à sa fonction de conseiller municipal.

Ces nouvelles orientations sont financées par le SIVOM (pour le centre de loisirs), par la mairie de Brassac (pour le CLAE) et par la Caisse d'Allocations Familiales qui dans le cadre d'un Contrat Temps Libre, soutient à hauteur de 50% le financement de ces nouvelles dépenses.

C'est un contrat de ce type (Contrat Enfance) avec la CAF qui aide depuis 1994 les communes du SIVOM à financer la crèche halte-garderie.

Ces services devraient contribuer à l'attractivité de notre région et, tout en rendant service aux familles du secteur, faciliter l'installation de nouveaux habitants.

Elisabeth Vidal-Roque

Travaux Camboussel

Afin d'améliorer la sécurité des piétons, une barrière a été aménagée de part et d'autre de la main courante installée par EDF au-dessus de son canal de fuite (évacuation de l'eau de la turbine).

A la suite des inondations de 1997, la Commune avait fait surélever par enrochement les berges de l'Agout.

Même si aucun accident ne s'était encore produit, nous avons pensé qu'une protection, aux endroits où le trottoir était pratiquement inexistant, était réellement nécessaire.

Côût des travaux: 3 970 euros.

Jacques Vidal

Nuisances paysagères

Lavoir quai de la Foutounarié; Transformateur EDF, cité du Salas
Un dossier de demande de subvention avait été déposé auprès du Parc Régional du Haut Languedoc, afin de démolir ces édifices.

Une aide financière de 4 574 euros, représentant 80% des dépenses hors taxes, nous a été attribuée pour pouvoir réaliser ces travaux. A la place du lavoir, une étude d'aménagement est en projet

Jacques Vidal

Carte Communale

Suite à une réflexion sur le développement du territoire de la commune et sur les conséquences de la nouvelle loi S.R.U. (Solidarité Renouvellement Urbain), le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un document opposable aux tiers et lui permettant de gérer et de contrôler l'urbanisation.

Ce document nommé carte communale sera, à terme, approuvé conjointement par le Conseil Municipal et par le Préfet après enquête publique.

Sur cette carte communale, nous délimiterons des zones constructibles, en tenant compte des servitudes qui sont imposées (zones inondables, périmètre des sites classés,...), sans que la règle de constructibilité limitée s'applique.

Dans les secteurs constructibles, l'application du Règlement National d'Urbanisme permettra de délivrer les permis de construire, il ne sera pas nécessaire d'élaborer un règlement spécifique.

Cette carte communale devrait nous permettre d'ici un an (délai d'élaboration) de préserver l'identité et les spécificités de notre village en prenant, ou non, la compétence pour délivrer les actes d'urbanismes.

Michel Raynaud

Brassac Bibliothèque :

La bibliothèque départementale du Conseil Général a décidé de se réorganiser.

Elle offrait ses services à la population par le passage du bibliobus une fois par mois, et par le dépôt de livres dans les écoles ou les mairies. Du fait de l'impact limité du bibliobus, le Conseil Général a décidé de supprimer ce service et de favoriser le développement de bibliothèques publiques dans les bourgs centres du département. Dans la commune de Brassac existe depuis de nombreuses années une bibliothèque ouverte à tous, gérée par le conseil paroissial.

Il a donc paru plus pertinent d'utiliser cette structure déjà existante en lui confiant la gestion des livres de la bibliothèque départementale plutôt que de faire coexister deux bibliothèques qui se seraient concurrencées. La bibliothèque départementale confiera par convention une collection de 2500 livres environ à la commune de Brassac (renouvelée 2 à 3 fois par an) qui les confiera à son tour à l'association avec une mission de service public. Le prêt sera gratuit pour les écoles et pour les particuliers soumis à une cotisation familiale annuelle. Une salle supplémentaire sera mise à la disposition du public permettant ainsi de créer une section enfance et jeunesse et une section adulte. La bibliothèque départementale apportera son aide technique aux bénévoles quant au classement et à la gestion ainsi que des possibilités de formation. Les enseignants pourront soit s'approvisionner à la bibliothèque et échanger plus souvent leurs ouvrages, soit s'y rendre avec leurs élèves. Le choix sera donc plus large pour tous, et le service encore plus près de la population. Voilà qui devrait donner à tous les lecteurs, petits ou grands, encore plus de plaisir!

Elisabeth Vidal-Roque

Journées du Patrimoine :

Pour sa première participation, la municipalité de Brassac peut tirer un bilan plus que positif. 382 personnes ont en effet profité de l'opération portes ouvertes et des visites proposées.

On peut féliciter les membres de la commission culture qui, avec les archives de Monsieur Chabbert, se sont transformés en guides compétents du patrimoine brassagais.



Conseil Municipal :

Conseil municipal du 14 mai 2002

- Participation à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du SIVOM "Anglès-Brassac-Le Sidobre". Pour la réfection des façades : incitations financières selon les objectifs et limites définis par le règlement adopté sur le périmètre situé entre les deux ponts et la place St Blaise. Pour la réalisation de logements conventionnés : participation afin de permettre un financement éventuel de 40 %.
- Tarification location gîtes et création d'un emploi contractuel à temps non complet afin d'en assurer l'entretien et l'accueil.
- Acquisition parcelle afin de créer un chemin d'accès au stade Les Payssibots.
- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en valeur par la lumière du parc et du château de la Marquise.
- Nouvelles tarifications (entrées piscine, droits de place, camping, salles municipales, inhumations, concessions.)
- Subventions associations.
- Embauche personnels d'été : contrats pendant les mois de juin, juillet, août, septembre avec des étudiants ou lycéens majeurs habitant sur la commune.
- Indemnités membres du conseil municipal : le montant de l'indemnité des adjoints demeure à 12.5 % de l'indice 1015.
- Carte communale : Le conseil décide de doter la commune d'une carte communale et confie à M. Le Maire le soin de dresser un projet et de préparer la procédure de son adoption.
- Location appartement Maître Nageur
- Assainissement : carte d'aptitude au sol et zonage, demande du concours financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du département.
- Nomination de la commission administrative aux élections prud'homales du 11 décembre 2002. Collège des salariés : Titulaire Mme Christine Thonet, suppléant M. J-Marc Blanc. Employeurs : Titulaire : M. Michel Gatimel, suppléant : M. J-Louis Corbière.
- Travaux mise en sécurité chemin de Monségou (élagage arbres).
- Choix du bureau d'étude pour les périmètres de protection des captages d'eau potable : Cabinet E.A.T.C. (Montredon Labessonié)
- Choix de l'entreprise pour l'extension du réseau d'assainissement secteur usine Veaute et rue des Maures : Thouy S.A.R.L.
- Décisions modificatives budgétaires : mise en valeur château de La Marquise et travaux site usine Veaute. Eau et assainissement pour périmètres protection captage
- Demande de mise à disposition des services de la D.D.E. pour la réalisation de la carte communale
- Demande de subvention pour la mise en place de dispositifs de comptage pour les réservoirs de distribution d'eau potable.
- Réfection place du Barraq et du petit train : demande de subvention départementale.
- Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire l'emploi contractuel du camping municipal de la lande.
- Décision d'engager la période diagnostic pour la mise en place à l'école publique, d'un Centre de Loisirs Associé à l'Ecole.

Conseil municipal du 1^{er} juillet 2002

- Vente de l'atelier relais à la société Tembec SA et la société Forestarn après que l'offre conjointe de ces deux sociétés aient été retenue par le tribunal de commerce de Castres.
- Avis favorable à l'adhésion de la commune d'Aussillon au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn
- Prise en charge financière de la visite médicale poids lourd pour les employés municipaux.
- Signature d'une convention avec l'Agence Nationale Chèques Vacances (Camping municipal, gîtes du Camboussel)
- Reconduction emploi contractuel assistant artistique dans les écoles (1 h par semaine et par classe) .
- Reconduction prise en charge financière festivités du 14 juillet : 2500 euros au Comité des Fêtes pour le feu d'artifice et le bal.
- Etude faisabilité centre multi-accueil petite enfance/enfance/jeunesse : honoraires maîtrise d'œuvre.
- Conversion en euros du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc du château de la Marquise.
- Prolongation du délai d'exécution pour intempéries et paiement d'acompte honoraires maîtrise d'œuvre pour le parc et parvis du château de la Marquise.
- O.G.M. : Le conseil municipal invite l'état à prendre en compte l'intérêt de la santé publique et de la protection de l'environnement. Il déclare être fermement opposé à tous essais privés ou publics et toutes cultures de plantes génétiquement modifiées sur le territoire de la commune.
- Nouveaux tarifs. Location de draps gîtes : 5.50 euros la paire. Accès internet : 0.50 euro les 5 minutes ; 5 euros l'heure.
- Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège pour le championnat de France de course d'orientation : 50 % de la dépense d'un élève.
- Subvention exceptionnelle équivalente au prix de l'orchestre de salsa (1450 euros) à l'association "Shad'Oc" pour l'organisation de la Fête de la Musique.
- Remboursement à l'amicale laïque d'une facture relative à la sortie de l'école maternelle au Cap d'Agde (122.50 euros).
- Création emploi contractuel d'animateur dans le cadre de la signature avec la Caisse d'Allocations Familiales d'un contrat temps libre pour le centre de loisirs associé à l'école. Contrat à temps complet à compter du 1er septembre 2002 sous réserve d'un accord avec l'association familles rurales quant à la mise à disposition par convention de l'agent pour 50 % du temps de travail dans le cadre de la gestion du centre de loisirs.
- Ecole Louis Cavailles : choix de l'entreprise Amen Yvette pour des travaux de tapisserie et de peintures.
- Virements de crédits. Travaux usine Veaute, électrification rurale.
- Création d'un emploi contractuel à temps non complet d'agent d'entretien afin de pourvoir aux remplacements des agents municipaux absents pour maladie ou autre. Une convention sera signée avec la D.D.E. pour l'entretien de leurs locaux.
- Travaux Eau Potable : demande de subvention au conseil général pour le réservoir de Veyrié et dévolution des travaux à la D.D.A.F du Tarn.
- Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales d'un Contrat temps libre relatif au cofinancement d'une extension du centre de loisirs extrascolaire.

Conseil Municipal (suite):

Conseil municipal du 9 septembre 2002

- Décision d'enterrer la proposition de la commission relative à une participation des familles de 10 euros par an et par enfant au centre de loisirs associé à l'école.
- Convention avec la société Tembec-Brassac relative à une avance de trésorerie dans l'attente de la signature de l'acte de vente.
- Acceptation du remboursement anticipé des prêts du Crédit Local de France relatifs à l'Atelier Relais et décisions modificatives budgétaires.
- Décision de consultation de maîtres d'œuvres pour réaliser l'esquisse de l'aménagement du centre du village.
- Acquisition de l'immeuble "Houlès" situé à "la croix de Castres", siège de la crèche "la souris verte".
- Reconduction de la convention avec la société Girod signalétique.
- Redevance d'occupation du domaine public par EDF-GDF.
- Nouveau tarif Taxe de Séjour (0.20 €) applicable à compter de l'année 2003.
- Modification de la régie des recettes des droits de place. A compter du 1^{er} janvier 2003 l'encaissement des droits de places s'effectuera par quittance ; Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 250 €.
- Convention pour le diagnostic et le traitement des archives communales avec le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn.
- Nomination de Elisabeth Vidal-Roque (Titulaire) et de Marielle Maury (suppléante) en tant que déléguées au Conseil d'Administration du Collège de Brassac, suite à la démission d'Eric Saur.
- Demande de concours financiers, mise à jour et rédaction de la notice pour le schéma communal d'assainissement autonome et la réalisation d'un diagnostic d'assainissement collectif des hameaux de la commune.
- Décisions modificatives budgétaires : Embellissement Parc de la marquise, mise en valeur du parc par la lumière, travaux place du petit train.
- Décision d'installer l'éclairage au terrain de sports des Payssibots.
- Décision de réaliser l'aménagement de la place St Blaise pour le mois de juin 2003.
- Demande de contrat d'association de l'école privée. Le conseil municipal ne souhaite pas dans l'immédiat la signature de ce contrat. Toutefois il est décidé de maintenir les financements déjà accordés et d'allouer pour l'année scolaire 2002-2003 un financement supplémentaire de 3000 euros.
- Demande de subvention fête de la patate : Décision de ne pas attribuer une subvention supplémentaire à l'association. En effet, dans le budget prévisionnel de cette animation ne figure pas l'aide de la chambre de commerce et d'industrie.

Conseil municipal du 7 octobre 2002

- Virements de crédits en vue de l'aménagement du parc du château.
- Etude sur le périmètre du Pays : information dans l'attente de la décision qui sera prise par la Communauté de Commune. Accord pour participer à l'étude d'un deuxième périmètre : Monts de Lacaune.
- OPAH : action d'accompagnement opération façades : - Peinture 20 % du montant des travaux plafonné à 458 euros par immeuble et 572 euros pour les immeubles ayant 2 façades dans le périmètre. - Enduit : 25 % du montant des travaux plafonné à 763 euros par immeuble et 915 euros pour les immeubles ayant 2 façades dans le périmètre. Pour les logements conventionnés, remboursement au SIVOM d'Anglès Brassac le Sidobre, des 5% d'aide complémentaire apporté pour un maximum de 6 logements sur trois ans.
- Décision de vendre à M. et Mme Leblond les gîtes du site du Camboussel. Compte tenu de l'importance du montant des travaux à prévoir pour une mise en service de qualité, leur proposition de 127 000 euros a été acceptée.
- Travaux d'Electrification rurale : maîtrise d'œuvre accordée au Syndicat Départemental d'Electrification Rurale.
- Indemnité de 150 euros attribuée à M. Julien pour son travail de recherche de sources sur la commune.
- Indemnité Forfaitaire Travaux Supplémentaires Secrétaire de Mairie : accord sur le versement de 50 % de l'indemnité maximum.
- Achat de matériel de jardinage à l'ADES pour la somme de 915 euros. (1 débroussaileuse, 1 taille-haie, 2 tronçonneuses, divers...)
- Réfection chauffage école maternelle et salle Pierre Béziat par radiateurs rayonnants.
- Le bâtiment du 1000 clubs ne pouvant être utilisé puisqu'il ne répond plus aux normes de sécurité, le Conseil accepte de le rétrocéder à une personne qui en assurerait le démontage.
- Participation de 61 euros par enfant pour les projets de classes vertes des écoles primaires de la commune ; Prise en charge des frais relatifs aux projets éducatif des classes maternelles et CP de la commune jusqu'à concurrence de 460 euros.
- Convention avec l'Association Paroissiale relative à la gestion et à l'animation d'une bibliothèque destinée à l'ensemble de la population et regroupant la totalité des documents confiés par la bibliothèque départementale et ceux de l'actuelle bibliothèque paroissiale.
- Affaires scolaires : Les crédits relatifs aux fournitures scolaires de l'école publique à compter de la rentrée 2002-2003 seront de 31 euros par enfants pour les CP, CE et CM, de 23 euros par enfants et un forfait de 765 euros pour la maternelle. La participation financière de la Commune pour les cadeaux de Noël collectifs est de 6 euros par enfant. Décision est également prise de ne pas participer au goûter de l'arbre de Noël du fait que ce dernier est organisé directement par chaque école et non par la Mairie. Un goûter collectif sera offert aux enfants le jour de la Fête du "Noël pour tous" (21 décembre).

Communauté de communes "Sidobre- Val d'Agout" :

Une rencontre des responsables et des élus intercommunaux a eu lieu en septembre à Lacrouzette. A cette occasion les différents conseils municipaux ont fait connaissance et chaque président de commission a fait le bilan du travail mis en œuvre. L'économie, l'aménagement du territoire, le tourisme, le transfert des charges depuis les communes, la voirie et l'environnement. Le premier chantier important concerne la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers.



Débuts 2 siècles :

La réalisation de l'exposition a été longue mais le résultat vaut le coup d'œil. Dans la salle des pas perdus de la mairie, vous pourrez vous rendre compte des changements intervenus dans le village depuis un siècle. L'exposition est visible tout l'hiver.

Le mille clubs :

La municipalité est prête à céder le bâtiment en pièces détachées. Les personnes intéressées pour récupérer, "sur pied", les murs, la charpente... sont priées de se présenter à la mairie.

Rrouh-rrouhrrouh-rrouhrrouh !!! :

Ce chant du pigeon, que tout le monde connaît, est apprécié de diverses façons. En effet la présence des pigeons n'est pas perçue de manière identique par tous, surtout s'ils se trouvent en milieu urbain. Dans ce cas, certains ne supportent pas cette présence, d'autres (enfants, personnes âgées) l'apprécient et même la recherchent, et une majorité y est indifférente.

La présence de pigeons dans la nature est tout à fait naturelle et leur nombre est régulé naturellement par les prédateurs. Les pigeons de ville et villages sont issus, en général, de pigeons domestiques retournés à l'état sauvage. De ce fait et sur un plan juridique ils n'appartiennent à personne et personne n'en est responsable. L'habitat urbain leur offre le gîte (arbres creux, vieux bâtiments, greniers accessibles), le couvert (déchets végétaux, ordures, insectes), et la sécurité (les prédateurs naturels fuyant les habitations et l'homme). Tout cela favorise leur présence et leur multiplication.

A Brassac le nombre de pigeons reste limité et localisé, mais depuis quelques temps certains habitants du centre du village se plaignent des nuisances causées par les fientes de ces pigeons, en particulier sur les bâtiments, comme par exemple, des façades souillées ou des gouttières bouchées. Afin de limiter ces dérangements il faut réduire le nombre de pigeons. Pour cela il n'y a pas de solution miracle mais plusieurs techniques existent.

La destruction directe et totale en est une, mais est à éviter, pour plusieurs raisons: mécontentements de ceux qui apprécient les pigeons, danger pour la population, risque de plainte de la part des protecteurs des animaux.

D'autres techniques existent mais sont contraignantes et onéreuses, comme par exemple la création d'un pigeonnier qui permet de surveiller et limiter les pontes, ou l'utilisation de pilule contraceptive.

D'autres encore ne sont pas efficaces à long terme, comme par exemple la capture. En effet si les conditions sont favorables d'autres pigeons reviendront, et on ne peut pas capturer tous les pigeons. De plus relâcher des pigeons hors de la ville est interdit et l'euthanasie risque d'être source de conflit avec les associations de protection des animaux.

Il semble que le moins contraignant et le plus adapté à Brassac soit de créer des conditions moins favorables aux pigeons. Mais cela est l'affaire de chacun d'entre nous. Afin d'y parvenir il faut:

- ne pas les nourrir (acte verbalisable) ou laisser de la nourriture (déchets, grains, etc) accessible.
- limiter les gîtes disponibles en bouchant les gros trous dans les arbres (la mairie a commencé à le faire pour ceux de la voie publique), en fermant les greniers et vieux bâtiments (la mairie l'a fait au château de la Marquise). A ce sujet il est bon de laisser un petit accès (fente de 30 cm de long sur 7 cm de haut) pour les chauves-souris.
- éviter qu'ils ne se posent aux endroits indésirables comme sur les bordures de fenêtres, en plaçant des picots (la mairie l'a fait pour le bâtiment de la perception).

Encore une fois tout cela ne sera efficace que si chacun se sent concerné.

De temps en temps des pigeons voyageurs arrivent à Brassac (déjà deux cet automne). Souvent fatigués, blessés, ou perdus, ils sont habitués à l'homme et se laissent facilement approcher et capturer. Des colombophiles de Castres ou Mazamet sont susceptibles de les récupérer.

Frédéric Néri

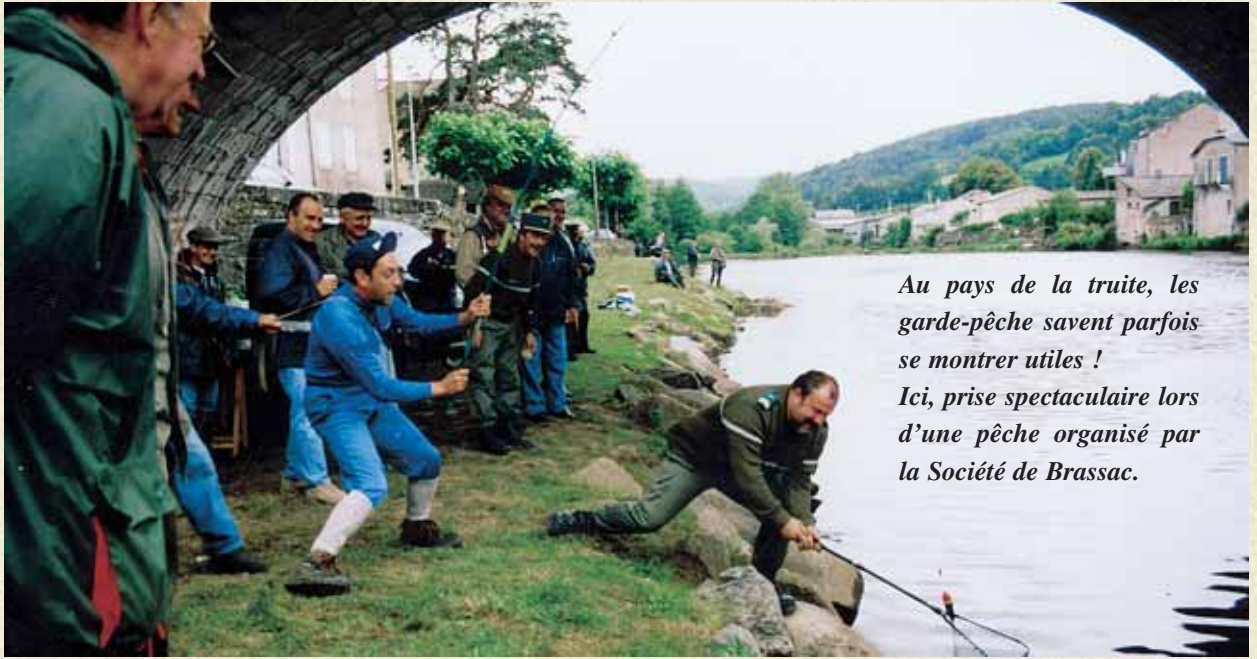
L'été au Camboussel :

Malgré une prise en charge tardive de la gestion des locations par la municipalité, la fréquentation du site a dépassé les espérances initiales : même s'ils n'ont jamais fait le plein, il y a toujours eu des estivants occupant des pavillons pendant les deux mois de vacances.

Le taux d'occupation a été le plus important au moment des Fêtes Générales avec 62 % de gîtes occupés suivi du week-end du 15 août avec 51 %. La durée moyenne des séjours a été de 7 jours en juin, 6 jours en juillet, 5 jours en août et 3 jours en septembre. La durée moyenne générale est de 5 jours.

Les origines géographiques des vacanciers sont en majorité régionales (Tarn, Hérault, Haute-Garonne), la publicité tardive et réduite en est, ici aussi, la cause.

Un agent embauché, Jacques Arnaud, a su allier sens de l'accueil, gestion du planning et entretien des locaux. Les locations ont continuées à l'automne...



Au pays de la truite, les garde-pêche savent parfois se montrer utiles ! Ici, prise spectaculaire lors d'une pêche organisée par la Société de Brassac.

L'OC togone

Poème en patois phonétique attribué aux "couturières de la lande"



Lous champignons

Amoun sur la mountagno, à la crous dal Clap,
un auscélou que cado soun canto
m'enseigno ount sou.
Aquelos fablieiros que ta naoutos sou
m'empassou de bésé lous champignons
ount sou.

Dé Bourguet à la Borio Blanco
sourtissou sou las brancos,
Das Fraïsses al Castel
son lau pus poult capel,
Dé la Granso à Jaladiou
n'y a pas que l'estiou,
Dé Candardé à Bessouzo
y'a pas que de bouzos,
Dé la Sagno à las Viperos
lou bré t'espéro,
Dé Pieyro à Reboumbo
sourtissou coumo une boumbo,
Dé La Capté à Vérié
y'en a lou plen panié,
Dé Philomeno à Biot
s'en trapo un fricot,
Dé la crous dal Curat à Sécun
s'entrapo pas un,
Dél Salas à Pioussou
bous enseignaren ount sou,
Dé Henri quatre à la fuzarié
y cal anna à pé,
Dé Cataze à Belfort
sourtissou pas pla fort,
Dé Crouzigos à las Fountarillos
son naout caumo dé quillos,
Dé Cayrol à Verdié
sourtissou lou mès de fébrié.

Un boun concel sé ne bos trapa
y e te cal ana de suïto te leba e san
dejourna !

Les
Champignons

Là-haut sur la montagne, à la
croix du clap,
un oiseau qui tous les jours chante
m'enseigne où ils sont.
Ces fougères si hautes,
m'empêchent de voir où les
champignons sont.

De Bourguet à la Borie Blanche
Ils sortent sous les branches,
Du Fraïsse au Château
Ils ont les plus beaux chapeaux,
De la Grange à Jaladiou
Il n'y en a que l'été,
De Candardet à Bessouze
Il n'y a que des bouses,
A la Sagne aux serpents
C'est la boue qui t'attends,
De Peiro à Rebombo
Ils sortent comme une bombe,
De La Capté à Veyrié
y'en a un plein panier,
De Philomène à Biot
Il s'en trouve un fricot,
De la Croix du Curé à Sécun
On n'en trouve pas un,
Du Salas à Pioussou
Je te montrerais où ils sont,
De Henri Quatre à La Fuzarié
Il faut y aller à pied,
De Cap d'aze à Belfort
Ils sortent pas bien fort,
De Crouzigos aux Fontanilles
Ils sont haut comme des quilles,
De Cayrol au Verdier
Ils sortent en février.

Un bon conseil si tu veux en trouver
Lève-toi vite fait et pars sans
déjeuner !

EX-PRESSE

NOUS SOMMES LE
8 Aout 1969

M. LIMOUZY INAUGURE
ET LA MONTAGNE S'ÉQUIPE

Lundi dernier, M. le Secrétaire d'Etat était à Vabre pour inaugurer une piscine. Et ce 1^{er} août c'est à Brassac, dans un cadre majestueux, qu'il inaugure encore une piscine ; vraiment notre Montagne s'équipe.

A Brassac cette inauguration comprenait encore la visite d'une zone en cours d'aménagement (12 lotissements et bientôt 40) et surtout la pose de la première pierre au V.V.F. (Village Vacances Familles) avec 40 pavillons et 200 lits. D'un magistral coup de truelle M. Limouzy scella une belle pierre de granit poli avec cette seule date :

1^{er} août 1969

Le cortège officiel précédé des motards de la gendarmerie se rendit ensuite à l'ancienne gare du petit train utilisée d'un côté par les sapeurs-pompiers et de l'autre par l'un des mille mini-clubs de jeunes financé par l'Etat, aidé par la commune et figolé avec art et amour par les jeunes eux-mêmes, savoir Jean-François Hauc, Jean-Marc Blanc, Christian Valette (montage), Hugues Fargues (construction). Il y aura un beau foyer de 80 m² salle polyvalente et un tas de petites salles qui ont nom : jeu, laboratoire photo, bibliothèque, club spéléo, bar (sans alcool), etc...

Le travail de ces jeunes étudiants et étudiantes est magnifique et nous en reparlerons lorsque tout sera terminé vers la fin des vacances.